

Consultation publique sur la demande de prolongation de la concession de stockage souterrain dite de « Martigues » (Bouches-du-Rhône) par la société PRIMAGAZ-LAVERA

Note de présentation

La demande de prolongation

La concession de stockage souterrain de propane liquéfié dite de « Martigues », dans le département des Bouches-du-Rhône, a été attribuée à la société PRIMAGAZ LAVERA par décret du 2 mai 2000 pour vingt ans à compter de la date de publication du décret (*Journal officiel* de la République française du 5 mai 2000), soit jusqu'au 5 mai 2020. D'un périmètre de protection de 31,3 ha environ, la concession porte sur le territoire de la commune de Martigues.

La demande de prolongation pour vingt-cinq ans de la durée de la concession de Martigues et pour un périmètre et un volume de stockage inchangés a été déposée le 27 avril 2018 et rectifiée par un courrier du 14 mai 2018 par la société PRIMAGAZ LAVERA en tant que titulaire du titre.

Les demandes de prolongation de concession de stockage souterrain relèvent du code minier. Dans le cas où la demande de prolongation serait accordée, le décret qui l'octroie est considéré comme ayant une incidence sur l'environnement au sens de l'article 7 de la Charte de l'environnement, et est donc soumis à une procédure d'information et de participation du public. C'est pourquoi la demande de prolongation de la concession fait actuellement l'objet d'une consultation du public par voie électronique prévue par l'article L.123-19-2 du code de l'environnement pendant une durée de trente jours, soit du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019.

Les éléments soumis à la participation du public se composent d'une carte de la zone concernée, la demande de la société PRIMAGAZ LAVERA et la notice d'impact.

Le site de stockage

Mis en service en 1997, le stockage se situe entre la Méditerranée et l'Etang de Berre, à proximité directe du grand port maritime de Marseille (GPMM), au niveau du terminal pétrochimique de Lavéra. L'environnement immédiat du stockage est fortement industrialisé.

Le stockage de propane liquéfié est effectué dans une caverne artificielle, creusée dans des calcaires. D'un volume total d'environ 98 200 m³, la cavité est constituée d'un système de galeries et un puits d'exploitation permet le passage des différentes canalisations nécessaires à l'exploitation et la surveillance du stockage.

En surface, PRIMAGAZ LAVERA dispose d'installations de réception du propane par navires et d'expédition par camions, wagons et bateaux.

Trois stockages souterrains, l'un de propane liquéfié et deux de butane liquéfié, également situés sur la commune de Martigues et exploités par la société GEOGAZ-LAVERA, sont implantés à proximité du stockage de PRIMAGAZ LAVERA mais leur fonctionnement est indépendant de celui faisant l'objet de la demande de prolongation.

La société PRIMAGAZ LAVERA ne prévoit pas la réalisation de travaux de développement du stockage de Martigues pendant la durée de prolongation sollicitée. Les travaux prévus sur la période de 25 ans sollicitée seront donc liés à l'exploitation, à la maintenance et la rénovation des installations. Les conditions d'exploitation sont inchangées pour la prolongation demandée.

Le pétitionnaire

La société PRIMAGAZ LAVERA a pour activité l'exploitation et la gestion du stockage souterrain de gaz de Martigues.

Primagaz Lavéra est une filiale de la société Compagnie des Gaz de Pétrole Primagaz (Primagaz). Depuis 1999, Primagaz est la filiale française du groupe familial néerlandais SHV Energy, premier distributeur mondial de GPL.

Primagaz assure le stockage, le conditionnement et la distribution de gaz butane et de propane en bouteilles et en citernes sur le territoire français.

Le stockage de Martigues est le seul stockage souterrain en cavité de la société en France.